

Commune de Romanel-sur-Lausanne
Préavis 23/2012 au Conseil communal
Nouvelle Convention sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours
(SDIS) La Mèbre et modification du Règlement du SDIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de Madame Caroline Urner, Messieurs Roger Lädermann, Philippe Thuillard et votre serviteur s'est réunie le lundi 19 novembre à la Maison de commune afin d'examiner ledit préavis. Cette séance s'est faite en la présence de Monsieur Daniel Crot, Municipal, du commandant du feu Monsieur Jean-Luc Blanchard et du commandant du SDIS La Mèbre Monsieur Bernard Borgeaud. Monsieur Aldo Wittmer était excusé. Nous les remercions pour leurs explications et éclaircissements du dossier.

Suite à l'adoption de la nouvelle loi du 2 mars 2010 sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours, les communes sont tenues de mettre à jour les règlements et conventions et d'établir les règles complémentaires prévues pour l'application de la loi et ceci dans un délai de 3 ans respectivement à partir du 1^{er} janvier 2011. La demande d'adhésion de Jouxkens-Mézery au SDIS La Mèbre permet d'anticiper et d'adapter le règlement ainsi que la convention intercommunale. Tous les documents faisant l'objet à ce préavis ont été examinés par l'ECA et par le SeCRI et enfin approuvés par les services juridiques respectifs.

L'intégration de Jouxkens-Mézery permet une meilleure répartition des charges entre les communes et ceci aura pour conséquence que les frais de fonctionnement pour Romanel seront diminués d'environ Fr. 7'000.-. Ce regroupement auprès du SDIS La Mèbre est supportable et n'entraînera pas de surcharge pour le SDIS. En effet, pour l'année 2012 seulement 3 interventions ont eu lieu sur la commune de Jouxkens-Mézery.

L'actualisation des documents nous paraît judicieuse et permet dans le futur d'intégrer des nouveaux « partenaires » sans devoir réadapter les statuts.

La commission émet le souhait que le tarif des interventions du SDIS La Mèbre soit publié sur le site internet de la commune.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal Nr. 23/2012 adopté en séance du 5 novembre 2012 ;
- oui le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :


- 1) de ratifier la nouvelle Convention intercommunale relative au SDIS La Mère ;
- 2) d'approuver le nouveau Règlement intercommunal du SDIS et ses annexes ;

Romanel, le 19 novembre 2012

Caroline Urner, commissaire


.....

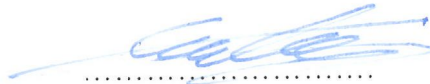
Roger Lädemann, commissaire


.....

Philippe Thuillard, commissaire


.....

Aldo Wittmer, commissaire


.....

Michel Bertholet, président et rapporteur


.....